

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
10 JUNI 2025**

Transmission en Préfecture	12 JUNI 2025
Date Réception	

L'an deux mille vingt cinq, le 10 juin à 15 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 – Usine du Muy – RD 25 – Quartier Rabinon, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 27 mai 2025, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - GIUSTI Jacques - CHIOCCA Christophe - LONGO Gilles - RAOUST Jean Paul - MOISSIN Jean-François - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard – BOYER Max.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Néant

ABSENTS : UGO René - HUMBERT Cédric - DECARD Guillaume - CHIRON Hervé - MERIMECHE Kader.

SECRETAIRE DE SEANCE : LONGO Gilles

DELIBERATION N° 2025-006	CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU N° 11110 SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE – ALIMENTATION DE L'UNITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE FUSTIERE
Affiché du au	

Madame la Présidente expose :

Les Communes de Adrets de l'Estérel et de Fréjus pour les quartiers de St Jean de Cannes et St Jean de l'Estérel, sont alimentées en eau brute par les eaux de la Siagnole et le forage de la Barriere.

La situation de sécheresse chronique depuis 2017, rend incertaine l'alimentation des communes par les eaux de la Siagnole et les forages de la Barrière, et a démontré le besoin de sécuriser celle-ci par une autre ressource.

Accusé de réception en préfecture 083-258301381-20250612-2025-006-CC Date de télétransmission : 12/06/2025 Date de réception préfecture : 12/06/2025

Les résultats de l'étude des volumes prélevables Siagne ont en outre mis en évidence la nécessité de réduire les prélèvements sur la Siagnole afin de respecter le Débits Objectif d'étiage.

Le Syndicat a donc décidé la création d'un secours à partir du réseau de la Concession Régionale du Canal de Provence et la réalisation d'une nouvelle unité de traitement des eaux du Lac de Saint-Cassien à Fustièrre sur la Commune des Adrets de l'Estérel.

Pour se faire il est nécessaire de signer un contrat de fourniture d'eau brute issue du lac de St Cassien de 25 l/s en fourniture secours d'une durée de 10 ans avec la SCP. Si le SEVE le souhaite en cours de contrat une bascule des débits souscrits au titre de la Fourniture Secours vers de la Fourniture Annuelle est possible.

Les débits souscrits en fourniture secours sont mis à disposition sur demande du SEVE moyennant un délai de prévenance.

A titre indicatif, les tarifs de l'année 2025 sont les suivants :

Redevance annuelle de débit en € HT par litre seconde souscrit	1445,28 €
Redevance de consommation en € HT par mètre cube :	
• En période hors pointe (15 septembre - 14 mai)	0,67600 €
• En période de pointe (15 mai - 14 septembre)	2,12230 €

Le Comité Syndical est donc invité à :

- **APPROUVER**, le contrat de fourniture d'eau n°11110 entre la société du Canal de Provence et d'aménagement de la Région Provençale et le Syndicat de l'Eau du Var Est.
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer le contrat de fourniture d'eau n°11110 entre la société du Canal de Provence et d'aménagement de la Région Provençale et le Syndicat de l'Eau du Var Est.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le contrat de fourniture d'eau n°11110 entre la société du Canal de Provence et d'aménagement de la Région Provençale et le Syndicat de l'Eau du Var Est.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat de fourniture d'eau n°11110 entre la société du Canal de Provence et d'aménagement de la Région Provençale et le Syndicat de l'Eau du Var Est.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du Syndicat(<https://seve-eau.fr>).

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LA PRESIDENTE

Liliane Boyer

Liliane BOYER

